

Date de dépôt: 9 octobre 2008

Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat
à l'interpellation urgente écrite de M. Eric Bertinat : Places
d'apprentissage réelles

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 19 septembre 2008, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Chaque année, à pareille époque, la presse annonce l'existence d'un millier de places d'apprentissage qui seraient encore disponibles pour la rentrée de septembre

Cette année, La Tribune de Genève (23 août 2008) annonce que « Les entreprises genevoises proposent 12,5% de places d'apprentissage en plus que l'an passé » et qu'il resterait 614 places disponibles, toutes publiées sur le site www.orientation.ch.

Or, depuis plusieurs années, j'ai pu constater qu'entre le nombre de places annoncé par la presse chaque été et les places mentionnées sur le portail suisse de l'orientation scolaire et professionnelle, le compte n'y était pas.

Voici plusieurs années que je suis amené à rencontrer des psychologues, conseillers en orientation. Ils contestent tous ces chiffres, estimant les places d'apprentissage à un nombre très inférieur que celui paru dans la presse.

Je souhaiterais recevoir de la part du Conseil d'Etat des précisions sur le nombre exact des places d'apprentissage réellement offertes à Genève au mois d'août 2008, avec une indication au cas par cas de la source de l'information.

Ce dont je le remercie par avance.

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

L'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) est responsable du développement et de la promotion de la formation professionnelle par apprentissage. A ce titre, il assure un travail de prospection de nouvelles places d'apprentissage, recense les offres de places et en assure la diffusion afin de permettre aux personnes intéressées de pouvoir faire acte de candidature auprès des employeurs.

A l'automne de chaque année, l'OFPC adresse une enquête aux employeurs genevois autorisés à former des apprentis et apprenties et recense les offres de places qui sont mises sur le site « orientation.ch ». Il est à noter que toutes les entreprises ne souhaitent pas apparaître sur ce site et que 60% environ de l'offre de places totale y est publiée.

De décembre à août, les entreprises s'adressent directement à l'OFPC pour ne plus faire apparaître leurs coordonnées si elles ont suffisamment de candidats ou si elles renoncent à engager. De même, les places annoncées disparaissent automatiquement dès le moment où une entreprise envoie un contrat d'apprentissage à l'OFPC.

Parallèlement, l'OFPC publie mensuellement une « bourse des places d'apprentissage ». Elle est adressée aux divers services du département de l'instruction publique, aux directions des écoles professionnelles, aux associations professionnelles, ainsi qu'aux intervenants en charge de l'aide au placement des jeunes (conseillers et conseillères en orientation, maîtres et maîtresses d'information scolaire et professionnelle, etc.). Ces documents, validés notamment par les associations professionnelles, permettent d'assurer le pilotage du système de formation professionnelle: ouverture de classes, relance des entreprises, recherche de nouvelles places. Ceci avec le souci permanent d'offrir des places de formation au plus grand nombre.

Cette bourse permet de dénombrer, par profession, les places offertes, les contrats signés et les places disponibles, c'est-à-dire les places pour lesquelles aucun contrat n'a été adressé à l'OFPC.

La différence entre les résultats annoncés sur la base de la bourse et les informations diffusées sur le site « orientation.ch » est liée (en plus du fait que toutes les entreprises ne veulent pas apparaître sur le site) au décalage entre le retrait des offres sur le site et la transmission des contrats à l'OFPC. Pour ce dernier, tant qu'un contrat n'est pas signé, l'offre apparaît toujours dans la bourse, par contre elle n'apparaîtra plus sur le site.

Au 28 août 2008, 1 955 places étaient annoncées sur la bourse, 1 745 contrats étaient signés, et 210 places étaient encore non repourvues. A la même époque, le site « orientation.ch » mentionnait 112 places, donc avec une différence de 88.

Au 22 septembre, moins d'un mois plus tard, 2 060 places au total avaient été annoncées, 1 881 contrats signés, et 179 places non repourvues. A cette date 161 places étaient proposées sur le site « orientation.ch ». La différence est donc de 18 places.

Pour 2008, les chiffres définitifs seront connus au début novembre. Ils devraient être légèrement supérieurs à ceux de 2007. En 2007, 1 932 contrats d'apprentissage ont été signés. A titre de comparaison, en 2003, 1 772 contrats avaient été signés.

La gestion de l'offre d'apprentissage est complexe et nécessite à la fois de pouvoir bien informer le public, mais aussi d'assurer une fonction de suivi de l'évolution des places, de la signature des contrats et de l'organisation de la formation pour la rentrée scolaire que ce soit pour les écoles ou pour les associations professionnelles. Deux outils sont nécessaires à cette gestion, le site « orientation.ch » et la bourse des places d'apprentissage. Il y a des variations dans les chiffres car ces deux outils mettent en évidence des réalités différentes. Au final, les chiffres de la bourse (nombre total de places offertes et nombre de contrats signés) donnent une meilleure réalité de la situation des places d'apprentissage dans le canton que le site « orientation.ch » qui ne correspond qu'à une partie de l'offre.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Laurent Moutinot